



Consultation pour des spots solaires au centre des activités de Poé de la province Sud

CAHIER DES CHARGES

1. Objet de la consultation

Le Centre des Activités de Poé (CAP) souhaite mettre en place un éclairage solaire de son allée d'entrée, afin d'améliorer la visibilité, la sécurité et l'accueil des usagers du site.

La consultation porte sur la fourniture de 20 équipements d'éclairage solaire, de type :

- Bornes/spots solaires extérieures, encastrés dans le sol.

Les entreprises pourront proposer une ou plusieurs solutions techniques adaptées au site.

2. Nature de la prestation

Achat de 20 points lumineux solaires pour l'extérieur ou Achat et poses de 20 points lumineux solaires pour l'extérieur

Le système devra être conçu pour fonctionner de manière fiable dans les conditions climatiques locales.

3. Caractéristiques souhaitées

Les équipements devront être adaptés à une installation extérieure permanente, en environnement soumis notamment au soleil, à l'humidité et aux conditions climatiques de Nouvelle-Calédonie.

Il est souhaité :

- une technologie LED ;
- alimentation solaire autonome ;

- batterie intégrée ou système équivalent ;
- allumage automatique à la tombée de la nuit ;
- extinction ou réduction automatique de l'intensité selon le modèle ;
- bonne autonomie pendant les périodes de faible ensoleillement ;
- résistance aux intempéries ;
- matériel robuste et adapté à un usage extérieur ;
- maintenance limitée.

Une attention particulière sera portée à la qualité de l'éclairage de l'allée, afin d'éviter un éclairage trop faible ou, au contraire, trop éblouissant.

4. Conseils sur l'implantation

Le prestataire devra, conseiller le CAP sur l'implantation des 20 points lumineux.

Il devra notamment préciser :

- la distance recommandée entre les bornes ;
- leur emplacement par rapport à l'allée ;
- les éventuels risques liés aux véhicules, aux piétons ou à l'entretien des espaces verts.

Le prestataire pourra proposer un plan ou schéma d'implantation des 20 équipements.

Une visite sur site est conseillée mais pas obligatoire avant remise de l'offre afin de permettre au candidat de proposer une solution réellement adaptée.

5. Conseils concernant la pose

Le candidat devra préciser les conditions nécessaires pour la pose des spots encastrés, notamment :

- les travaux de préparation nécessaires ;
- le type de support recommandé ;
- les éventuels travaux de terrassement ;
- les conditions d'évacuation de l'eau ;
- la résistance au passage éventuel de véhicules, si nécessaire.

6. Deux options demandées

Afin de comparer les différentes possibilités, les entreprises/sociétés devront, présenter une ou deux options financières selon leur possibilité.

OPTION 1 – Fourniture seule

Fourniture de : **20 spots solaires encastrés**, comprenant tous les accessoires nécessaires à leur installation.

Le CAP organisera lui-même la pose dans ce cas.

Le prestataire devra toutefois fournir :

- les recommandations de pose ;
- les notices techniques ;
- les plans ou conseils d'implantation ;
- les accessoires de fixation nécessaires.

OPTION 2 – Fourniture + pose

Fourniture et installation complète des 20 équipements, comprenant :

- préparation des emplacements ;
- fixation et/ou scellement ;
- installation des équipements ;
- réglage et orientation ;
- mise en service ;
- essais de fonctionnement ;
- nettoyage des zones d'intervention.

Le prestataire devra préciser clairement ce qui est compris et non compris dans le prix de la pose.

Les entreprises pourront proposer une **variante technique**, notamment :

- autre solution solaire autonome présentant un intérêt pour le site.

Toute variante devra être clairement présentée et chiffrée.

7. Conditions de réalisation et délais de livraison

La prestation devra être réalisée en coordination avec l'équipe du Centre des activités de Poé.

Le prestataire devra impérativement :

- respecter les règles de sécurité en vigueur sur le site ;
- préserver l'intégrité des installations existantes ;
- limiter les nuisances (bruit, poussière, etc.) ;
- assurer la propreté du chantier (nettoyage en fin d'intervention).

Les travaux devront être réalisés dans les meilleurs délais avant le 1er novembre 2026.

Le candidat devra préciser :

- la date prévisionnelle de démarrage ;
- la durée estimée des travaux ;
- le délai global de livraison et de mise en service.

8. Garantie et maintenance

L'offre devra préciser :

- durée de garantie des équipements ;
- garantie sur les batteries ;
- garantie sur les panneaux solaires ;
- garantie sur les travaux de pose, lorsqu'ils sont réalisés par le prestataire ;
- disponibilité des pièces détachées ;
- durée estimée de remplacement des batteries ;
- conditions de maintenance ;
- service après-vente.

9. Contenu des offres

L'offre devra obligatoirement préciser :

- Le devis détaillé (en précisant Option 1 ou Option 2 ou Variante svp).
- Précisions selon nos caractéristiques souhaitées
- Informations des garanties et maintenance
- Délai de réalisation

☞ Toute information complémentaire valorisant la qualité de l'offre sera appréciée.

Les candidats pourront proposer une variante technique s'ils estiment qu'une autre solution permet d'obtenir une meilleure autonomie, une meilleure sécurité ou une meilleure qualité.

La variante devra être clairement identifiée et justifiée.

10. Modalités de remise des offres

📅 **Date limite : 28 septembre 2026**

✉ Envoi par courriel : **djs.cap@province-sud.nc**

À l'attention de :

Province Sud – DCJS

Centre d'accueil de Poé

Lot n°1 Gouaro, BP 962 – 98870 Bourail

7. Visite non obligatoire sur site

Une visite est possible sur rendez-vous :

☎ 72.72.41

👤 **Cyril HUET**

Directeur du Centre d'accueil de Poé

✉ **cyril.huet@province-sud.nc**

11. Analyse des offres

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- **Prix : 70 %**
- **Qualité des équipements : 20 %**
- **Délais d'exécution : 10 %**

12. Validité des offres

Les offres devront rester valables pendant une durée de **90 jours** à compter de la date limite de remise.

13. Réserves

La Province Sud se réserve le droit :

- de ne pas donner suite à la présente consultation ;
- ou de n'y donner qu'une suite partielle, notamment en fonction :
 - des offres reçues ;
 - des contraintes budgétaires.